



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

176^e Année – Spécial N° 47

PORT-AU-PRINCE

Lundi 27 Septembre 2021

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

*ARRÊTÉ LIBÉRANT LES MEMBRES DU CONSEIL ÉLECTORAL PROVISOIRE
DE LEURS LIENS AVEC L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.*

NUMÉRO SPÉCIAL

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

**ARIEL HENRY
PREMIER MINISTRE**

Vu la Constitution ;

Vu l'Accord politique pour une Gouvernance apaisée et efficace de la Période intérimaire des 10, 11, 12, 13 et 14 septembre 2021 publié dans le Journal Officiel de la République « *Le Moniteur* » en date du 17 septembre 2021 ;

Vu le Décret Electoral du 3 juillet 2021 ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant révision du Statut général de la Fonction publique ;

Vu l'Arrêté du 5 juillet 2021 nommant le Premier Ministre ;

Vu l'Arrêté du 19 juillet 2021 nommant les membres du Cabinet Ministériel ;

Vu l'Arrêté du 18 septembre 2020 nommant les membres du Conseil Electoral Provisoire et fixant son mandat ;

Considérant qu'il convient de créer, selon l'article 14 de l'Accord politique sus-visé, un nouvel Organe électoral ;

Considérant qu'il convient de libérer les membres du Conseil Electoral Provisoire de leurs liens avec l'Administration publique ;

Considérant qu'il y a lieu, à cet effet, de rapporter l'Arrêté du 18 septembre 2020 sus-visé nommant les membres du Conseil Electoral Provisoire et fixant son mandat ;

Sur le rapport du Ministre a.i. de la Justice et de la Sécurité Publique ;

Et après délibération en Conseil des Ministres ;

ARRÊTE

Article 1.- Est et demeure rapporté l'Arrêté du 18 septembre 2020 nommant les membres du Conseil Electoral Provisoire.

Article 2.- Le présent Arrêté abroge tous Arrêtés ou disposition d'Arrêtés qui lui sont contraires et sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre a.i. de la Justice et de la Sécurité Publique.

Donné à la Primature, à Port-au-Prince, le 27 septembre 2021, An 218^e de l'Indépendance.

Par :

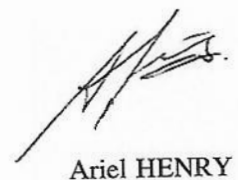
Le Premier Ministre



Ariel HENRY

Vu et approuvé par :
Le Conseil des Ministres

Le Ministre des Affaires Sociales et du Travail



Ariel HENRY

Le Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes



pr. Claude JOSEPH

Le Ministre de la Planification
et de la Coopération Externe



pr. Simon Dieuseul DESRAS

Le Ministre de l'Économie et des Finances



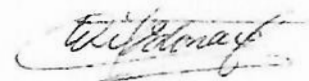
Michel Patrick BOISVERT

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles
et du Développement Rural




Charlot BREDY

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports et Communications



Wilson EDOUARD

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie



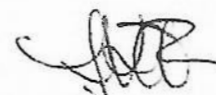
Ricardin SAINT-JEAN

Le Ministre de l'Environnement



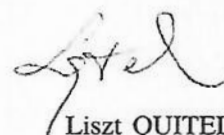
James CADET

La Ministre du Tourisme



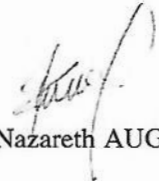
Luz Kurta Cassandra FRANÇOIS

Le Ministre a.i. de la Justice et de la Sécurité Publique

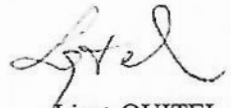


Liszt QUITEL


La Ministre des Haïtiens Vivant à l'Étranger


Judith Nazareth AUGUSTE


Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales


Liszt QUITEL

La Ministre de l'Éducation Nationale
et de la Formation Professionnelle


pr. Marie Lucie JOSEPH

La Ministre de la Santé Publique et de la Population


Marie Gréta Roy CLÉMENT

La Ministre à la Condition Féminine
et aux Droits des Femmes


Sofia LOREUS

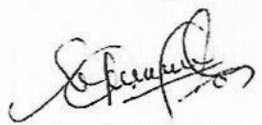
Le Ministre de la Jeunesse, des Sports
et de l'Action Civique


Petricks JUSTIN

Le Ministre de la Culture et de la Communication


Jean Emmanuel JACQUET

Le Ministre de la Défense


Enold JOSEPH

Achévé d'imprimer par Presses Nationales d'Haïti - Port-au-Prince
ISSN : 1683-2930 • Dépôt légal : 85-01-027 Bibliothèque Nationale d'Haïti
©Tous droits réservés 2021